

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques	Indications pour le permis de circulation		(Code)
Boîte de vitesses		dB/A	dB/A	dB/A	/min		Genre du véhicule	Marque et type	
b/m3	38,80	85,0	79,0	1725	ac)	Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *	C L A S Jaguar 690		
<u>valeurs limites 1.10.86 remplies</u>									
Homologation No CM		5160 46							
Carrosserie		hâcheuse							
F	G	H	J	R		Places		total	1
De fumée OCE annexe 3		ECE-24				avant			
b= 1,00 à 2185 /min	k=	à	/min	k=	à	/min	Poids à vide	9200	Carburant
b=	k=	à	/min	k=	à	/min	Charge utile	-	Cylindree
b=	k=	à	/min	k=	à	/min	Poids total	9200	CV-impôt
O	O+P								
S Bacharach= 3,0	Pompe d'injection BOSCH								

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : largeur

+) Variante de pneus : AV = 23.1 - 26 7220 (1,7) Vmax 30 km/h d'autres variantes de pneus possibles en
AR = 12.5 - 18 3580 (1,9) 30 km/h accord avec l'art. 13, 1er alinéa de l'OCE

§) Carrosserie/Equipement: lorsque le véhicule est équipé d'autres engins de travail (code 167), les dimensions, les poids, la charge de l'essieu AR (20 %), la capacité de charge des pneus et l'équipement seront contrôlés à l'immatriculation;
la distance du sol des feux de croisement, de position ainsi que la distance du sol et celle depuis l'avant des clignoteurs AV-latéraux sont admises pour raisons techniques;
sortie de secours = vitre latérale droite s'ouvrant en dehors.

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - Permis de conduire de la cat. "F" obligatoire;
- 137 - Signalisation jaune/noire: poutre de protection à l'avant; supports des feux à l'arrière (fanions);
- 138 - Protection : les pointes/diviseurs à profil plat;
- 141 - Assurer : table de coupe en position de marche (électr.); la cheminée de vidange rentrée (pédale d'actionnement mécanique);
- 167 - Carrosserie interchangeable: (seulement si elle existe).

Lieu et date de l'homologation: Bellach, 26.08.85
V.Be(BE)/PR

Remplace la fiche d'homologation du

Service fédéral d'homologation